

COMPTE RENDU DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 9 DECEMBRE 2010

- DATE D’AFFICHAGE : le 17 décembre 2010

Etaient présents :

M. Gérald FAVIER, M. Robert CADALBERT, M. François DELIGNE, M. Yves MACHEBOEUF, M. Yannick OUVRARD, M. Jacques LOLLIOZ, M. Michel LAUGIER, M. Jean-Pierre PLUYAUD, Mme Irene MOULIN, M. Eric-Charles GOMIS, M. Alexis BIETTE

Absents excusés :

M. Jean-Michel FOURGOUS, M. Bernard TABARIE

Pouvoirs :

Mme Danièle VIALA à M. Yannick OUVRARD
M. Pierre SELLINCOURT à M. Robert CADALBERT
M. Alain HAJJAJ à M. François DELIGNE
M. René BISCH à M. Jacques LOLLIOZ
Mme Christine VILAIN à Mme Irene MOULIN
M. Guy MALANDAIN à M. Yves MACHEBOEUF
Mme Sylvie MERILLON à M. Eric-Charles GOMIS
Mme Alexandra ROSETTI à M. Alexis BIETTE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre PLUYAUD

Présents 11 : à partir du point 1 Administration Général et jusqu'à la fin

Pouvoirs 8 : à partir du point 1 Administration Général et jusqu'à la fin

Votants 19 : à partir du point 1 Administration Général et jusqu'à la fin

Assistaient également à la séance :

Mmes GOULLET, BIGOT.

MM. BARBAGELATA, HEGLY-DELFOUR, OILLEAU, FERRE.

La séance est ouverte à 20h10.

/ ADMINISTRATION GENERALE /

M. Robert CADALBERT, Président, rapporte les points suivants :

- 1 2010-1480 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Mise en œuvre Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 (CPER) - Convention d'objectifs du Grand Projet 3 (GP3) avec les Communautés d'Agglomération du Plateau de Saclay, Europ'Essonne et de Versailles Grand Parc.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 2 2010-1402 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Changement d'adresse du siège de la Communauté d'Agglomération et modification de l'article 4 des statuts - Désignation du lieu de réunion de l'organe délibérant**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 3 2010-1424 La Verrière – Restructuration des équipements de Petite enfance et Micro crèche- Participation financière de la Communauté d'Agglomération dans le périmètre ANRU.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 4 2010-1425 La Verrière – Réaménagement des accès au centre commercial et au bureau de poste – Participation financière de la Communauté d'Agglomération dans le périmètre de l'ANRU.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 5 2010-1005 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Prime de service et de rendement (PSR) des agents de catégorie A et B - Filière Technique**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 6 2010-1477 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Convention entre le Comité des Oeuvres Sociales du personnel et la Communauté d'Agglomération - Autorisation de signature de la convention par la Président**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 7 2010-1452** **Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Fonds de concours pour la réalisation d'un abattoir mobile dans le cadre de la fête de l'Aid el Kebir au titre de l'année 2010 -Autorisation donnée au Président de signer la convention financière avec la commune d'Elancourt**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 8 2010-1484** **Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Désignation d'un délégué de la Communauté d'Agglomération à la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E Orge-Yvette.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

/ ENVIRONNEMENT /

M. Robert CADALBERT, Président, en l'absence de M. Alain HAJJAJ, vice-président chargé de la commission, rapporte les points suivants :

- 1 2010-1486** **Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Présentation des orientations de la Communauté d'Agglomération en matière de coopération décentralisée**

Pour information.

- 2 2010-569** **Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Convention opérationnelle avec le Syndicat des Collectivités Territoriales du cercle de Nioro-du-Sahel (SYCOTEN) au Mali - Autorisation de signature donnée au Président**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 3 2010-1054** **Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Convention de partenariat avec la Commune de Guyancourt pour le financement et la mise en oeuvre d'actions de coopération décentralisée avec la Commune de Comé au Bénin - Autorisation de signature donnée au Président.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 4 2010-1466 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Convention de partenariat avec l'Institut Supérieur de l'Informatique et du Management de l'Information (ISIMI) et l'Association Moov'event - Organisation d'un événement RSE le 5 avril 2011 dans le cadre de la semaine du développement durable – Approbation et autorisation au Président de signer la convention**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 5 2010-1392 La Verrière – Parc sportif Philippe Cousteau – Participation financière de la Communauté d'Agglomération dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 6 2010-1393 La Verrière – Cité du Bois de l'Etang - Restructuration du mail, des stationnements et aménagement de parkings complémentaires - 3ème tranche - Participation financière de la Communauté d'Agglomération dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

/ EMPLOI INSERTION PREVENTION /

M. Robert CADALBERT, Président, en l'absence de Mme Christine VILAIN, vice-présidente chargée de la commission, rapporte les points suivants :

- 1 2010-1455 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération – Programmation 2011 - Avenant n°1 avec l'association INSERPRO pour l'accompagnement renforcé des participants du PLIE – Autorisation de signature donnée au Président.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 2 2010-1399 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération – Programmation 2010 -Avenant n°1 avec l'association ASSOFAAC – Autorisation de signature**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 3 2010-1448 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Contrat Urbain de Cohésion Sociale Intercommunale 2007/2010 - 5ème répartition des crédits Politique de la Ville pour l'année 2010 - Autorisation de signature donnée au Président.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 4 2010-1449 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - 1ère répartition des crédits Politique de la ville pour l'année 2011 - Autorisation de signature donnée au Président.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

/ TRAVAUX /

M. Robert CADALBERT, en l'absence de M. René BISCH, vice-président chargé de la commission, rapporte les points suivants :

- 1 2010-1368 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération – Rénovation de la voirie de l'avenue du Chemin Vert sur la commune de la Verrière - Approbation de l'avant-projet et de la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle.**

Avis Favorable de la commission Travaux du 23/11/2010

Par délibération en date du 20 mai 2010, le bureau communautaire a approuvé le programme de rénovation de l'avenue du Chemin Vert ainsi que l'enveloppe financière de l'opération d'un montant de 740 000 € TTC.

Par décision n° 10-406 du 19 juillet 2010, le président a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise EMOSIGN pour un montant de 26 415,74 € HT soit 31 593,23 € TTC.

Les choix validés dans l'avant-projet, en concertation avec les services techniques de la ville sont :

- La largeur de la voie est fixée à 5,00m de fil d'eau à fil d'eau, avec un profil en travers en toit
- Le profil en long de la voie sera centré par rapport à l'emprise, afin de permettre d'avoir des trottoirs de même largeur de chaque côté (environ 1,50m)
- La voie est délimitée par la pose de bordures A2 et de caniveaux CS2
- La structure de la chaussée est reprise sur 18cm par des matériaux enrobés
- La structure des trottoirs est reprise sur 24 cm en grave ciment et enrobés
- Les trottoirs sont en enrobé noir dans la consultation de base
- Les arrêts de bus seront traités conformément aux études réalisées en amont par le service transport
- Suppression des « chicanes » existantes et des intersections surélevées
- Le régime de priorité actuel est conservé
- Aucune pose de mobilier urbain anti-stationnement n'est prévu, ni souhaitable,
- Repositionnement et changement des avaloirs d'eau pluviale,
- Le remplacement des gargouilles sera réalisé à l'identique
- La distinction de couleur entre la voie et les trottoirs sera proposée en option dans

le DCE afin de limiter l'estimation du coût des travaux

- La distinction des entrées charretières par rapport à l'ensemble des trottoirs sera proposée en option dans le DCE.

La nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération s'élève à 779 000 € T.T.C. (soit une augmentation de 5,27%), cette augmentation est due à la nouvelle estimation du montant des travaux et tient compte :

- De l'augmentation de l'emprise surfacique des travaux (+498 m²), soit une augmentation de 8% de la surface initiale) consécutive au traitement des intersections qui nécessitent des travaux de raccordement vers les rues adjacentes.
- De l'augmentation de l'épaisseur de la structure de chaussée qui passe de 14cm à 18cm suite à la mise à jour du dimensionnement de la chaussée datant de 2006, les travaux d'enfouissement des réseaux secs et le remplacement des branchements plomb du réseau AEP ayant été réalisés dans cet intervalle conduisant à une grande hétérogénéité de la structure non pris en compte à l'époque.
- De la mise à jour des données de la fiche de coût.

Il convient d'approuver l'avant-projet de l'opération ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'un montant de 779 000 € T.T.C. (valeur 31 août 2011).

Il est précisé que le marché fera l'objet d'un avenant n°1 fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre par voie d'une décision du Président comme suit :

Le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élève à 29 390,84 € H.T. soit 35 151,44 € T.T.C, soit une augmentation de 2 975,10 € H.T. (3 558,21€ T.T.C.) : + 11,26% par rapport au marché initial.

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avant-projet et le montant de la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération relative à la rénovation de la voirie de l'avenue du Chemin Vert sur la commune de la Verrière d'un montant de 779 000 € T.T.C. (valeur 31 août 2011).

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour

2 2010-1437 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération – Convention de mandat et de remboursement au profit de la commune de Trappes portant sur les travaux d'assainissement de l'opération de prolongement de la rue Koprivnice - Approbation et autorisation donnée au Président de signer ladite convention.

La commune de Trappes réalise actuellement le prolongement de la rue Koprivnice vers la future ZAC de l'Aérostas, le raccordement de la rue Boby Sand sur la rue Castiglione Del Lago avec l'ensemble des réseaux VRD dédiés.

La Communauté d'Agglomération saisit l'opportunité des travaux lancés par la commune de Trappes pour y adjoindre des améliorations des réseaux d'assainissement dans le cadre de l'opération Koprivnice. L'objectif est ici de créer un poste de relevage des eaux usées et de participer au surdimensionnement des collecteurs pour récupérer les effluents en amont provenant notamment du quartier des Merisiers.

Les prestations prises en charge par la Communauté d'Agglomération, dans le cadre

du prolongement de la rue Koprivnice sont les suivantes :

- Réalisation d'un poste de relevage public des eaux usées et de ses abords,
- Le surdimensionnement des réseaux d'assainissement de l'opération ainsi que les prescriptions techniques associées imposé par la reprise des effluents « amont »,
- La création d'ouvrages particuliers (EU et EP) pour le raccordement provisoire aux réseaux existants en attendant la viabilisation de la ZAC de l'Aérostet.

Il est précisé que le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimé à 451 000 € H.T.

Point inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal de Trappes en date du 13 décembre 2010.

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Approuve la convention de mandat et de remboursement avec la commune de Trappes concernant les travaux d'assainissement de la rue Koprivnice à Trappes pour un montant estimé à 451 000 € H.T.

Article 2 : Autorise le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour

3 2010-1438 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération – Enfouissement des réseaux aériens sur les communes de La Verrière, Magny-les-Hameaux et Guyancourt– Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Autorisation donnée au Président de solliciter toute demande de subvention.

Avis Favorable de la commission Travaux du 23/11/2010

Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines réalise, dans le cadre d'un programme pluriannuel, des travaux d'enfouissement des réseaux aériens (EDF-Télécommunications électroniques-Eclairage Public) sur les communes de La Verrière, Magny-les-Hameaux et Guyancourt.

Ces dernières années, les opérations suivantes ont été réalisées :

Commune de La Verrière :

2007 : Rues du Bois et d'Elancourt
2008 : Rue du Petit Pont
2009 : Avenue du Chemin Vert
2010 : Avenue de la Gare et rue de la Mare

Commune de Magny-les-Hameaux :

2008 : Hameau de Buloyer
2009 : Rues des Roses-Hortensias et Capucines
2010 : Rue Gabriel Péri

Commune de Guyancourt :

2009 : Route de Troux

2010 : Route de Dampierre

Ces opérations sont suivies l'année suivante de travaux communaux ou intercommunaux de rénovation de voirie.

Pour l'année 2011, il est proposé de réaliser l'enfouissement des réseaux aériens des impasses des Champs et du Château d'Eau à La Verrière, du Hameau de Gomberville (rue de la Geneste et Chemin du Rhodon) à Magny-les-Hameaux et de l'Impasse de la Mare Jarry à Guyancourt.

Ces travaux auront pour objet :

- l'enfouissement de la ligne électrique basse tension en domaine public (sur les 3 communes)
- l'enfouissement de la ligne téléphonique en domaine public (sur les 3 communes)
- la création du réseau de génie civil pour assurer le déploiement de la fibre optique dans le cadre du programme FTTH de la Communauté d'Agglomération (sur les 3 communes)
- la mise en place de fourreaux pour le réseau d'éclairage public et le déplacement des candélabres existants pour améliorer l'éclairage (La Verrière)
- la rénovation de l'éclairage public avec la mise en place d'ensemble similaire à ceux installés au hameau de Buloyer (mât hauteur 5 mètres et lanterne de style thermolaqués noir) avec module d'abaissement de puissance au cours de la nuit (Magny-les-Hameaux)

Ces opérations sont éligibles au titre du programme départemental d'enfouissement de réseaux aériens du Conseil Général des Yvelines.

La mise en souterrain de la ligne téléphonique, propriété de France Telecom, fera l'objet d'une convention bipartite dont les termes techniques, juridiques et financiers sont actuellement en cours de négociations.

EDF finance les travaux électriques à hauteur de 40% du montant hors taxes et les travaux d'éclairage public à hauteur de 6% environ.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération s'élève à 860 000 € TTC (valeur décembre 2011) répartie comme suit :

La Verrière : 460 000 € TTC (valeur décembre 2011)

Magny-les-Hameaux : 320 000 € TTC (valeur décembre 2011)

Guyancourt : 80 000 € TTC (valeur décembre 2011)

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Approuve le programme de l'opération relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens sur les communes de La Verrière, Magny-les-Hameaux et Guyancourt pour l'année 2011

Article 2 : Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'un montant de 860 000 € TTC (valeur décembre 2011)

Article 3 : Autorise le Président à solliciter les subventions au titre du programme départemental d'enfouissement du Conseil Général des Yvelines.

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour

- 4 2010-964 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Délégation des services publics de l'eau potable (Lyonnaise des Eaux) et de l'assainissement (SEVESC) de l'année 2009 - Approbation des rapports annuels des délégataires de service public.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

/ COMMUNICATION - GRANDS PROJETS /

M. Yves MACHEBOEUF, vice-président chargé de la commission, rapporte les points suivants :

- 1 2010-1264 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Présentation du rapport de gestion exercice 2009 de la S.L.E.C. TV FIL 78.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 2 2010-1435 Saint-Quentin en Yvelines – Communauté d'Agglomération – Contrat de partenariat du vélodrome – Construction du vélodrome par Vélopolis - Approbation du dossier d'enquête publique environnementale – Demande d'ouverture de l'enquête publique environnementale.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

/ AFFAIRES ECONOMIQUES /

M. François DELIGNE, vice-président chargé de la commission, rapporte le point suivant :

- 1 2010-1055 Saint-Quentin-en-Yvelines – Communauté d'Agglomération – Présentation du rapport d'activités et des comptes 2009 de la SEM Promopole.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

Le point suivant ne relevant pas de la commission Affaires Économiques, M. Robert CADALBERT, Président, le rapporte :

2 2010-589 Saint-Quentin-en-Yvelines – Communauté d'Agglomération – Parc d'activités de GOMBERVILLE -Magny les Hameaux - Lot 24F – Approbation des conditions de vente et de ses caractéristiques essentielles d'un terrain à La SCI FUNERAIRE VANDYCKE – Autorisation de signature par le Président ou son représentant de la promesse de vente et autorisation de dépôt d'un permis de construire.

"Opération réalisée dans le cadre du budget aménagement"

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines assure en qualité d'aménageur les terrains dont elle est propriétaire sur le territoire de la commune de Magny-les-Hameaux où doit être réalisée l'opération immobilière qui fait l'objet de ce projet.

La SCI FUNERAIRE VANDYCKE et la Communauté d'Agglomération se sont rapprochées en vue d'étudier et de réaliser un funérarium, d'une surface de 416 m² SHON (surface hors œuvre nette) minimum. Cette opération sera réalisée sur le lot 24F, cadastré sections AK 32, d'une surface de 1 430 m², sis sur la commune de Magny-les-Hameaux.

La cession du lot est prévue selon le prix de base suivant : 91 € hors taxes le m² de terrain. Ce prix tient compte des caractéristiques du terrain et s'entend valeur 2ème trimestre 2010, indice de référence INSEE du coût de la construction. Le prix représente la valeur du lot viabilisé **hors raccordements aux réseaux**.

A la signature de la Promesse de Vente, la SCI FUNERAIRE VANDYCKE s'engage à fournir à la Communauté d'Agglomération :

10% d'indemnité d'immobilisation soit 13 013,00 Euros et le solde à la signature de l'acte authentique

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Approuve les conditions essentielles de la promesse de vente faite à la SCI FUNERAIRE VANDYCKE pour le lot 24F viabilisé hors raccordement aux réseaux, d'une surface de 1 430 m² afin de réaliser un funérarium d'une surface de 416 m² SHON (surface hors œuvre nette) minimum.

Article 2 : Fixe le prix de cession du terrain à 91 € hors taxes le m² de terrain. Ce prix s'entend valeur 2ème trimestre 2010, indice de référence INSEE du coût de la construction.

Article 3 : Autorise le Président ou son représentant à signer cette promesse de vente et l'acte authentique subséquent ainsi qu'à autoriser le dépôt d'un Permis de Construire par le bénéficiaire.

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour

/ URBANISME - PROGRAMMATION - FONCIER /

M. Jacques LOLLIOZ, vice-président chargé de la commission, rapporte les points suivants :

1 2010-1400 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Déplacement d'une école privée maternelle et élémentaire sur la commune d'Élancourt sur un terrain communautaire cadastré section BM n°5p d'une superficie d'environ 3500 m² - Autorisation donnée à l'école Sainte Thérèse pour déposer une demande de permis de construire et réaliser des sondages de sols.

Avis Favorable de la commission Urbanisme-Programmation-Foncier du 01/12/2010

"Opération réalisée dans le cadre du budget aménagement"

L'école Sainte Thérèse devant libérer l'emprise foncière qu'elle occupe sur Élancourt, la Communauté d'Agglomération s'est engagée auprès de la commune, à proposer un terrain équivalent pouvant accueillir 1 400 m² de construction.

Le terrain proposé et accepté par l'école, cadastré section BM n°5p d'une surface de 3500 m², est situé sur la commune d'Élancourt, au fond de l'allée Golda Meir (quartier de la Commanderie) à proximité d'une crèche et de petits jeux.

L'école devant être livrée en septembre 2012, il s'agit d'autoriser l'école Sainte Thérèse à déposer une demande de permis de construire sur le terrain communautaire et à réaliser des sondages de sols.

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Autorise l'école Sainte Thérèse à déposer une demande de permis de construire pour 1.400 m² de locaux sur un terrain propriété de la Communauté d'Agglomération cadastré sur la commune d'Élancourt, section BM n°5 pour partie ainsi qu'à y réaliser des sondages de sols.

Article 2 : Ampliation de cette délibération sera transmise à Madame la Préfète des Yvelines, à l'école Sainte Thérèse et à Monsieur le Député Maire d'Élancourt.

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour

2 2010-1387 Saint-Quentin-en-Yvelines – Communauté d'Agglomération – Parc public entre la rue aux fleurs, la rue des fraisiers et la RD 36, sur la Commune de Voisins-le-Bretonneux – Transfert de propriété à titre gratuit à la Commune de Voisins-le-Bretonneux des parcelles section AL n° 347 et 401 de 10 066 m² et 1 503 m²

Avis Favorable de la commission Urbanisme-Programmation-Foncier du 01/12/2010

Par courrier en date du 24 février 2009, la Commune de Voisins-le-Bretonneux a sollicité la Communauté d'Agglomération pour la cession du parc public, constitué des parcelles section AL n° 347 et 401, d'une contenance totale de 11 569 m², par application de la convention de transfert de propriété.

Ces parcelles, en nature de cheminement doux et espaces verts, classées en Zone

Naturelle et Forestière «N», sont déjà entretenues par les services de la ville, à leur charge exclusive, et il convient de régulariser cette situation de fait.

Après avoir sollicité l'avis des différents services concernés de l'agglomération, il a été répondu favorablement à la Commune.

L'avis des domaines du 25 juin 2010 a fixé la valeur vénale du terrain à un montant de 11 569 euros, mais ne s'oppose pas à cette cession.

Le Conseil Municipal a inscrit l'acquisition à titre gratuit à son ordre du jour du 3 décembre 2010.

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Approuve la cession à titre gratuit du parc public constitué des parcelles section AL n° 347 et 401 de 10 066 m² et 1 503 m², à la Commune de Voisins-le-Bretonneux.

Article 2 : Autorise le Président à signer l'acte administratif de cession.

Article 3 : Ampliation de cette délibération sera transmise à Monsieur le Maire de Voisins-le-Bretonneux, à Madame la Préfète des Yvelines.

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour

3 2010-1453 Montigny-le-Bretonneux - Démolition du Groupe scolaire du Pas du lac , Approbation du programme et du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération-Autorisation donnée au Président de déposer tout demande d'autorisation du droit des sols .

Avis Favorable de la commission Urbanisme-Programmation-Foncier du 01/12/2010

Le quartier du Pas du Lac est confronté à une forte croissance du nombre d'enfants scolarisés qui a déjà généré la création de deux classes supplémentaires préfabriquées sur le terrain du groupe scolaire actuel des Iris.

Afin de répondre à l'augmentation des effectifs et à la future urbanisation du secteur permise par le réaménagement de la RD10, il est étudié la création d'un nouveau groupe scolaire maternel.

Celui-ci sera implanté sur l'emplacement de l'ancien groupe scolaire du Pas du Lac construit en 1974 pour répondre à la première urbanisation du quartier.

En prévision de ce nouvel équipement, l'ancien groupe scolaire sera démoli afin de libérer le terrain de l'emprise du bâtiment et permettre une opération d'aménagement en mutualisant le terrain ainsi libéré.

Le bâtiment existant, vétuste, ne présente pas les qualités fonctionnelles (accessibilité, fonctionnalité, réponse aux normes) permettant une réhabilitation à un coût raisonnable .La surface du bâtiment représente 3 000 m².

En raison de l'année de réalisation, une provision pour désamiantage est prévue dans le coût de l'opération. Le montant de la fiche prévisionnelle de coût s'établit à

691 000 € TTC, bas de fiche de coût (valeur janvier 2012)

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Approuve le programme de démolition du groupe scolaire,

Article 2 : Approuve le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération qui s'élève à 688 000 € TTC (valeur novembre 2011),

Article 3 : Autorise le Président à déposer la demande de permis de démolir,

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour

- 4 2010-1389 Guyancourt – Révision générale du Plan d'Occupation des Sols (POS) - Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 5 2010-1390 Trappes - Autorisation de dépassement du COS au titre de l'article L.123-1-1 du Code de l'urbanisme dans les zones UDnf et UDnf1 du PAZ de l'ancienne ZAC du Nouveau Foyer**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 6 2010-1391 Saint-Quentin-en-Yvelines - Magny-les-Hameaux – Approbation du Projet de charte du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

/ CULTURE /

M. Robert CADALBERT, Président, en l'absence de M. Pierre SELLINCOURT, vice-président chargé de la commission, rapporte les points suivants :

- 1 2010-853 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Présentation du rapport d'activités 2009 de la SEM CINE 7.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 2 2010-1352 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - subvention d'aide au projet à la Société d'Economie Mixte du Cinéma des 7 Mares (SEM CINE 7) - Autorisation de signer donnée au Président**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 3 2010-1401 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Conventions de partenariat avec Claude Champy, Bernard Dejonghe, Philippe Godderidge, Jacqueline Lerat, Setsuko Nagasawa, Michel Muraour et Camille Virot, artistes céramistes à la Commanderie des Templiers de la Villedieu - Autorisation de signature donnée au Président.**

Avis Favorable de la commission Culture du 30/11/2010

Dans le cadre de sa politique culturelle de soutien à la présence artistique sur le territoire, la Communauté d'agglomération présente des expositions temporaires dans le bâtiment des Gardes à la Commanderie des Templiers de la Villedieu.

A l'hiver 2010, la Communauté d'Agglomération propose d'y accueillir une exposition de céramique nommée « Des artistes & la terre » de 7 artistes : Claude Champy, Bernard Dejonghe, Philippe Godderidge, Jacqueline Lerat, Setsuko Nagasawa, Michel Muraour et Camille Virot pour la période du 15 décembre 2010 au 26 février 2011.

Les frais engagés par la Communauté d'Agglomération portent sur le transport des œuvres de 2 artistes sur les 7 artistes céramistes concernés, soit pour Bernard Dejonghe et Camille Virot.

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Article 1 : Approuve les sept conventions d'exposition temporaire à la Commanderie des Templiers de la Villedieu entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et Claude Champy, Bernard Dejonghe, Philippe Godderidge, Jacqueline Lerat, Setsuko Nagasawa, Michel Muraour et Camille Virot, artistes céramistes.

Article 2 : Autorise le Président à signer ces sept conventions de partenariat et l'ensemble des documents afférents.

Adopté à la majorité par 14 voix pour, 5 ne prenant pas part au vote (Mme Alexandra ROSETTI, M. Gérald FAVIER, M. Michel LAUGIER, M. Jean-Pierre PLUYAUD, M. Alexis BIETTE)

- 4 2010-1451 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Soutiens aux compagnies ou associations culturelles - Autorisation de signature donnée au Président.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 5 2010-1294 A) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Attribution d'une subvention à l'Association Culturelle de Trappes pour un montant de 127 125 € pour l'année 2011 - Autorisation de signer donnée au président**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 5 2010-1294 B) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Attribution d'une subvention à l'Association Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines pour un montant de 405 000 € pour l'année 2011 - Autorisation de signer donnée au président**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

/ SANTE /

M. Robert CADALBERT, en l'absence de Mme Danièle VIALA, vice-présidente chargée de la commission, rapporte le point suivant :

- 1 2010-1446 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Octroi de subvention complémentaire à l'association RESSY - Autorisation de signature donnée au Président.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

/ SPORTS /

M. Eric-Charles GOMIS, vice-président chargé de la commission, rapporte le point suivant :

- 1 2010-1447 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Octroi de subvention à l'EASQY (Athlétisme) et à l'ESCT (Basket Trappes) pour l'année 2011 - Autorisation de signature donnée au Président.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

/ HABITAT /

M. Yannick OUVRARD, vice-président chargé de la commission, rapporte le point suivant :

- 1 **2010-1443** **Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Octroi de subventions aux associations du secteur Habitat - Autorisation de signature donnée au Président.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

/ AFFAIRES SOCIALES /

Mme Irène MOULIN, vice-président chargé de la commission, rapporte le point suivant :

- 1 **2010-1445** **Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Octroi de subventions aux associations du secteur social - Autorisation de signature donnée au Président**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

/ TRANSPORTS DEPLACEMENTS /

M. Michel LAUGIER, vice-président chargé de la commission, rapporte les points suivants :

- 1 **2010-1428** **A) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Délégation de service public n°S04-082 - Parc de stationnement Bièvre à Montigny-le-Bretonneux - Rapport Annuel 2009**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 1 **2010-1428** **B) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Délégation de service public n°S07-014 - Parcs de stationnement Gare et Jean-Bertin à Montigny-le-Bretonneux - Rapport Annuel 2009**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 2 **2010-1439** **A) - Saint-Quentin-en-Yvelines – Communauté d'Agglomération – Avenant n°4 à la délégation de service public n°S04-082 relative au contrat d'affermage du parc de stationnement Bièvre.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 2** **2010-1439** **B) - Saint-Quentin-en-Yvelines – Communauté d'Agglomération – Avenant n°2 à la délégation de service public n°S07-014 relative au contrat d'affermage des parcs de stationnement Gare et Jean-Bertin.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 3** **2010-1374** **Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Projet de requalification de la Route Départementale 10 en boulevard urbain et de création d'une gare routière interurbaine à Montigny-le-Bretonneux - Approbation de la déclaration de Projet**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 4** **2010-1423** **Saint-Quentin-en-Yvelines – Communauté d'Agglomération – Avenant n°1 à la convention partenariale avec le STIF et les opérateurs du réseau SQYBUS dans le cadre des développements du réseau en janvier 2011.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

/ NOUVELLES TECHNOLOGIES /

M. Alexis BIETTE, vice-président chargé de la commission, rapporte le point suivant :

- 1** **2010-1406** **Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Avenant n°1 à la convention de dématérialisation des bulletins de paye de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines signé avec le Trésorier Principal de Saint-Quentin-en-Yvelines et le Président de la Chambre Régionale des Comptes.**

Une convention tripartite a été adoptée par délibération n° 2009-604 du Bureau Communautaire du 17 décembre 2009, et signée entre les trois acteurs de la chaîne comptable et financière (la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, le comptable du Trésor et la chambre régionale des comptes.).

Les données concernées par cet envoi électronique sont des données de paye, destinées à être transférées à la trésorerie. Ces données incluent une partie de celles que l'on retrouve sur les bulletins de paie des agents, ainsi qu'un certain nombre d'autres données, qui servent pour les états de gestion.

Il était prévu comme stipulé dans la convention signée que les modalités de communication au comptable seraient uniquement assurées par une infrastructure d'échange sécurisé (via notre tiers de télétransmission SRCI).

Pour des raisons techniques liées à la sécurisation des postes comptable du Trésor, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines n'a pas pu dématérialiser ses états de paie vers la trésorerie à travers cette plateforme. Il a donc fallu rechercher avec la trésorerie d'autres solutions qui permettent néanmoins de garantir une meilleure sécurisation de nos flux.

La Direction Générale des Finances Publiques a mis en place un espace sécurisé « le portail DGFIP » à destination des collectivités. Ce nouveau dispositif permettra de sécuriser nos échanges et simplifier la transmission d'information avec notre trésorerie par la délivrance de certificats électroniques propres à la DGFIP.

L'avenant n°1 à la convention doit être signé pour entériner ce nouveau mode de transmission dans lequel il est mentionné que la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines enverra chaque mois à la trésorerie les fichiers de paye par cette nouvelle plateforme d'échange sécurisée.

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention relative à la dématérialisation des bulletins de paye de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Article 2 : Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention.

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

M. le Président

Robert CADALBERT